

33

Commission permanente

Séance du 20 novembre 2023

**Rapporteur : Mme ROUSSET****48743****16 - Economie sociale et solidaire**

Politiques transversales économie sociale et solidaire - Expérimentations territoriales

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211.-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoir à la Commission permanente ;

Vu la délibération Conseil départemental en date du 10 février 2023 ;

Exposé :

Le Département conduit une politique de soutien à l'économie sociale et solidaire avec l'objectif de renforcer le lien social et le développement local des territoires. De nombreuses politiques départementales ont déjà des liens avec l'économie sociale et solidaire, soit parce que les partenaires du Département sont des entreprises de l'économie sociale et solidaire soit parce qu'elles sont en relation avec des démarches citoyennes ou d'émergence de projet.

Depuis janvier 2023, les différents services du Département ont été rencontrés afin d'envisager des coopérations et actions communes.

En cohérence avec le projet de mandature, quatre premiers projets ont été identifiés pour mobiliser les ressources de l'économie sociale et solidaire au service des politiques publiques du Département.

Le projet alimentaire départemental comporte une orientation intitulée : " Accompagner le changement des pratiques alimentaires notamment auprès des publics fragiles ". Le pôle de développement de l'économie sociale et solidaire du pays de Fougères, l'association Ecosolidaires, anime le volet « justice sociale alimentaire » du projet alimentaire du pays de Fougères pour l'année 2023. Une dynamique collective est engagée sur le pays de Fougères, sur l'accès digne à une alimentation saine et durable pour toutes et tous, en lien avec les acteur·rices de la solidarité, les habitant.es, notamment les jeunes, les producteurs·rices et les collectivités du territoire.

Sur la base du programme d'actions 2023, en cohérence avec les orientations du projet alimentaire départemental, l'association sollicite le Département pour une aide exceptionnelle de 15 000 €, dédiée à l'animation et la coordination du groupe de travail « acteur·rices de la solidarité en pays de Fougères » et à la réalisation d'un diagnostic et d'un projet d'accès à l'alimentation saine et durable pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Sur cette même thématique de l'alimentation, le projet de mandature présente un engagement à mettre en place les conditions nécessaires pour soutenir les circuits courts et favoriser l'économie locale, mais aussi favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous et toutes. L'association Connexion Paysanne regroupe producteurs et consommateurs du pays de Redon pour assurer la promotion de l'agriculture paysanne sur le territoire, par l'intermédiaire d'une plateforme internet de commande et de l'animation d'un lieu de ressources et d'échange situé à Saint-Nicolas-de-Redon, le Bibliobar. Le projet a pour ambition de favoriser l'accès aux produits locaux de qualité en mettant en place une logistique et en développant des points de dépôt sur tout le territoire du pays de Redon, dans une dynamique collective entre les producteurs, qui représentent 50 % des membres du conseil d'administration, les consommateurs, les communes des lieux de dépôts visés, et en bonne articulation avec les autres producteurs organisés collectivement pour la vente directe. Une attention particulière est portée à l'offre de paniers à prix accessible aux publics fragiles. L'association sollicite le Département pour un soutien à la mise en œuvre de ce projet à hauteur de 14 096 €.

Le Département se donne également pour objectif de tendre vers 50 % de produits bio et locaux dans les restaurations scolaires et collèges. La société coopérative d'intérêt collectif à but non lucratif Manger Bio 35, initiative pionnière sur le territoire d'Ille-et-Vilaine, regroupe les principales parties prenantes (producteurs, transformateurs, salariés, partenaires projet ou commerciaux) pour faciliter la mise à disposition de produits biologiques auprès de la restauration collective. Le secteur scolaire représente 75 % de son activité. Confrontée à une croissance de son activité et des besoins de ses partenaires, la société coopérative d'intérêt collectif sollicite le Département pour une aide exceptionnelle de 13 000 €, afin de pouvoir être accompagnée dans l'évolution de sa gouvernance. Elle souhaite donner plus de force à son message en le clarifiant, et préciser la

répartition des sujets au sein de conseil stratégique afin d'amener plus de performance. Le soutien à cet outil collectif s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan alimentaire territorial départemental, et notamment son orientation 1 « accompagner le changement de pratiques alimentaires au sein des restaurations collectives : scolaires, établissements d'hébergement pour personnes âgées, personnes en situation de handicap, établissements de l'aide sociale à l'enfance, restaurant administratif ».

Le projet de mandature prévoit la création de 10 maisons du vélo dans le Département. La société coopérative d'intérêt collectif "la Sonnette" a pour objectif de développer l'usage utilitaire du vélo dans le pays de Redon. L'intérêt collectif du projet se réalise notamment à travers les activités suivantes :

- la fourniture de biens et services liés à la pratique du vélo (vente, réparation, autoréparation, etc.),
- la mise à disposition de ressources autour du vélo, et la mutualisation de matériel,
- la formation à la mobilité à vélo,
- l'accompagnement à l'entreprenariat à vélo,
- la tenue d'un bar-café, offrant des boissons alcoolisées et non-alcoolisées ainsi que de la petite restauration, lieu de rencontres et d'échanges,
- l'organisation d'évènements, notamment culturels et de balade découverte,
- la mise à disposition d'espace de travail à des structures partenaires.

En cohérence avec les compétences du Département, la coopérative s'associe à des partenaires de l'action sociale et médico-sociale pour la mise en œuvre d'actions spécifiques : une coopération avec l'ADAPEI 35 afin d'offrir une autonomie de déplacement à ses résident-es grâce au vélo sur un rayon de 5 km. L'offre de vélo-école à destination des adultes handicapés est très restreinte en France. La coopérative accompagne l'antenne redonnaise de l'ADAPEI 35 pour structurer des méthodes et supports permettant de dupliquer cette action à tout autre centre d'accueil de personnes adultes handicapées.

Elle est également engagée auprès du chantier d'insertion Lever de Rideau dans l'objectif d'accompagner cette structure et les salarié-es en insertion vers la cyclomobilité professionnelle. Une flotte de vélos cargos et de remorques professionnelles a été acquise par le gestionnaire (l'association Fédération d'animation rurale en pays de Vilaine) pour mener à bien les missions du chantier. La coopérative accompagne désormais le chantier pour structurer son plan de mobilité cyclable et former les salarié-es en insertion. Des supports de formation et une méthodologie spécifique sont développés et expérimentés pour pouvoir être dupliqués vers d'autres structures de l'insertion dans le futur.

Au regard des besoins des structures de l'économie sociale et solidaire et en cohérence avec les compétences du Département, il est proposé d'accorder :

- une subvention de 15 000 € pour l'association Ecosolidaires pour conforter les actions réalisées en 2023 dans le cadre du projet alimentaire du pays de Fougères ;
- une subvention de 8 000 € à la société coopérative d'intérêt collectif Manger Bio 35 afin de pouvoir être accompagnée dans l'évolution de sa gouvernance ;
- une subvention de 12 000 € à l'association Connexion Paysanne dédiée à la mise en œuvre des actions pour favoriser l'accès aux produits locaux de qualité sur tout le territoire du Pays de Redon ;
- une subvention de 15 000 € pour la société coopérative d'intérêt collectif La Sonnette pour conforter les actions réalisées en 2023 autour de la mobilité inclusive spécifiquement l'utilisation du vélo utilitaire en direction des personnes handicapées et des personnes en insertion.

Les crédits correspondants font l'objet d'une affectation sur l'AP 2023 - EECOF014, imputation 65-90-6574.3505 pour un montant de 50 000 €.

Décide :

- d'attribuer des subventions d'un montant total de 50 000 € aux bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe ;
- d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Ecosolidaires, l'association Connexion paysanne, la société coopérative d'intérêt collectif Manger Bio 35 et la société coopérative d'intérêt collectif La Sonnette, jointes en annexe ;
- d'autoriser le Président ou sous représentant à signer ces conventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 27 novembre 2023

ID : CP20231874V4

Pour extrait conforme